**« Favoriser les parcours de progression sociale avec et pour les jeunes »**

**Synthèse des 14 propositions**

Proposition 1. Mieux associer les principaux acteurs et parties prenantes, en particulier les jeunes, à la conception et au suivi des politiques.

Proposition 2. Créer trois portails en direction des jeunes pour l’orientation, l’accompagnement des jeunes peu qualifiés, et la mobilité géographique.

Proposition 3. Développer l’évaluation et poursuivre le recours à l’expérimentation.

Proposition 4. Renforcer la coordination des principaux acteurs en matière d’insertion des jeunes peu ou pas qualifiés.

Proposition 5. Construire un accompagnement tout au long du cursus secondaire en vue de l’élaboration par chaque élève d’un parcours choisi et valorisé.

Proposition 6. Favoriser la réussite dans les parcours universitaires.

Proposition 7. Réhabiliter l’apprentissage et garantir les moyens de son développement.

Proposition 8. Faire de la lutte contre le décrochage une priorité des politiques publiques et simplifier l’offre de seconde chance.

Proposition 9. Améliorer l’accompagnement vers l’emploi des jeunes peu ou pas qualifiés en confortant les missions locales.

Proposition 10. Simplifier les dispositifs, en créant une aide à l’insertion professionnelle contractualisée (« contrat de réussite ») pour les jeunes sans emploi, composée d’un socle et de prestations supplémentaires personnalisées, en concertation avec l’ensemble des acteurs.

Proposition 11. Favoriser l’accès des jeunes à la qualification tout au long de leur parcours, en particulier pour les moins diplômés et les anciens décrocheurs.

Proposition 12. Au-delà des titres et diplômes, soutenir et valoriser l’acquisition de compétences et d’expériences susceptibles d’accroître l’employabilité des jeunes.

Proposition 13. Améliorer le financement de l’autonomie.

Proposition 14. Simplifier le permis de conduire afin de faciliter l’accès des jeunes à la conduite.